Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 juin 2026

Délibération N° 22/06/2026 2-1

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 16 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Cécile CARLIER, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
Mme Hélène DUBOIS qui a donné procuration à Mme Angélique Delmeiren-Azzaz
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe Cambier
M. Cédric PRUVOST qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
M. Guillaume MAUDUIT qui a donné procuration à Mme Laura Olender

Était absent :

M. Baptiste DESCLOQUEMANT

Mme Angélique DELMEIREN-AZZAZ est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants relatifs à l'exécution budgétaire et à la présentation des comptes des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2022 instaurant le Compte Financier Unique (CFU) en remplacement du compte administratif, établi par le Maire, et du compte de gestion, produit par le comptable public,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et établissements publics locaux,

Vu le courrier de la ville daté du 02/09/2025 à l'attention du SGC d'Arras formalisant l'intention de la ville d'adopter le CFU à compter des comptes 2025,

Considérant que le CFU constitue un document de synthèse visant à regrouper toutes les informations financières de la commune en un seul rapport,

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

Considérant que cette unification permet une meilleure lisibilité des comptes, en regroupant en un document unique les dépenses et recettes de fonctionnement, les opérations d'investissement, le bilan patrimonial ainsi que l'ensemble des annexes nécessaires à la compréhension de la situation financière de la commune,

Considérant que cette réforme vise également à sécuriser les données financières en limitant les risques d'erreurs ou d'incohérences entre deux documents distincts grâce à un contrôle accru via le logiciel comptable,

Considérant que, pour l'exercice 2025, le CFU présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévision budgétaire totale	3 170 126.41 €	8 581 909.27 €
Recettes nettes	1 561 531.19 €	9 227 033.40 €
DEPENSES		
Autorisation budgétaire totale	3 620 493.08 €	10 337 365.32 €
Dépenses nettes	2 051 371.91 €	8 592 940.30 €
Résultats de l'exercice 2025	- 489 840.72 €	634 093.10 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2024	450 366.67 €	2 198 437.46 €
Part affectée à l'investissement 2025		442 981.41 €
Résultat de clôture 2025	**- 39 474.05 €**	**2 389 549.15 €**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Il est proposé au Conseil Municipal, Monsieur le Maire étant sorti, de :

- Approuver le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal de la Ville

- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Note de synthèse

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

Conseil Municipal du 22/06/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

PREAMBULE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
Le compte financier unique (CFU) rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin. Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.
La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.
La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes des Immercurien(ne)s quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine.
Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.
Le présent Compte Financier Unique est inscrit à l'ordre du jour du conseil du 22/06/2026.

SYNTHESE DU CFU 2025

Le CFU 2025 global (opérations réelles et d'ordre) présenté au Conseil Municipal est décomposé de la manière suivante :

INVESTISSEMENT	REELLES	ORDRE	TOTAL
Dépenses	1 931 465.78 €	119 906.13 €	2 051 371.91 €
Recettes	639 627.74 €	921 903.45 €	1 561 531.19 €
		Résultat de l'exercice	- 489 940.72 €

FONCTIONNEMENT	REELLES	ORDRE	TOTAL
Dépenses	7 743 028.85 €	849 911.45 €	8 592 940.30 €
Recettes	9 179 119.27 €	47 914.13 €	9 227 033.40 €
		Résultat de l'exercice	634 093.10 €

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les résultats de clôture de 2024 (450 366.67 € en investissement et 2 198 437.46 € en fonctionnement) et la part de fonctionnement 2025 affectée à l'investissement (442 981.41 €).

Le résultat de clôture 2025 est donc le suivant :

Fonctionnement : 2 389 549.15 €

Investissement : - 39 474.05 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 8 592 940.30 € et s'établissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2025	CFU 2025	REALISATION
011	Charges à caractère général	2 851 715,32 €	2 199 176,88 €	77%
012	Charges de personnel et assimilés	4 931 200,00 €	4 901 750,31 €	99%
014	Atténuation de produits	44 500,00 €	42 966,00 €	97%
65	Autres charges de gestion courante	615 950,00 €	560 666,44 €	91%
66	Charges financières	41 000,00 €	37 239,49 €	91%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 229,73 €	41%
	TOTAL DEPENSES REELLES	8 487 365,32 €	7 743 028,85 €	91%
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00 €	- €	0%
042	Transfert entre section	1 100 000,00 €	849 911,45 €	77%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 850 000,00 €	849 911,45 €	46%
	TOTAL GENERAL	10 337 365,32 €	8 592 940,30 €	83%

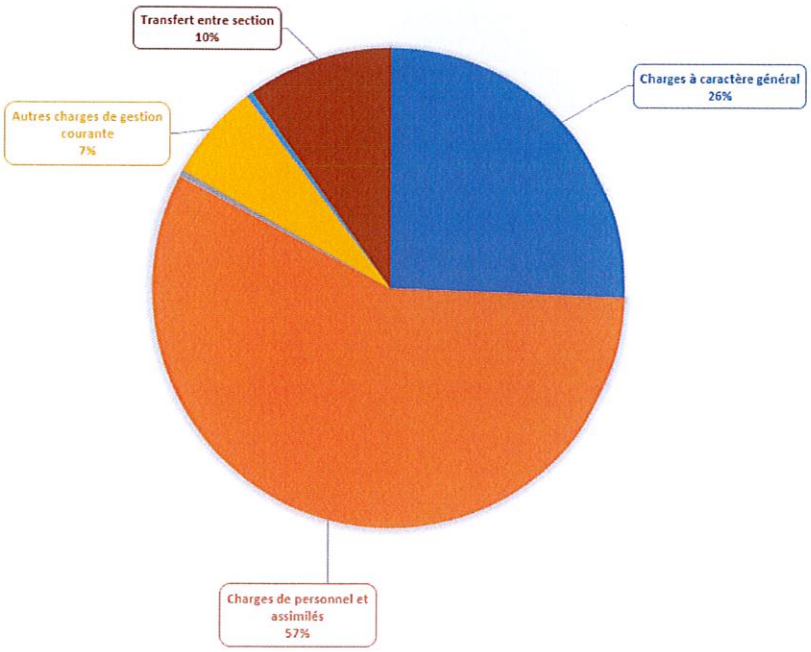

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 9 227 033.40 € et s'établissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2025	CFU 2025	REALISATION
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	174 568,14 €	175%
70	Produits des services du domaine	372 040,00 €	429 823,04 €	116%
73	Impôts et taxes	6 993 240,27 €	7 378 011,27 €	106%
74	Dotations et participations	922 929,00 €	956 950,45 €	104%
75	Autres produits de gestion courante	114 650,00 €	131 549,84 €	115%
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €	108 216,53 €	361%
78	Reprise sur provisions	1 000,00 €	- €	0%
	TOTAL RECETTES REELLES	8 533 859,27 €	9 179 119,27 €	108%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 755 456,05 €	- €	0%
042	Transfert entre section	48 050,00 €	47 914,13 €	100%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 803 506,05 €	47 914,13 €	3%
	TOTAL GENERAL	10 337 365,32 €	9 227 033,40 €	89%

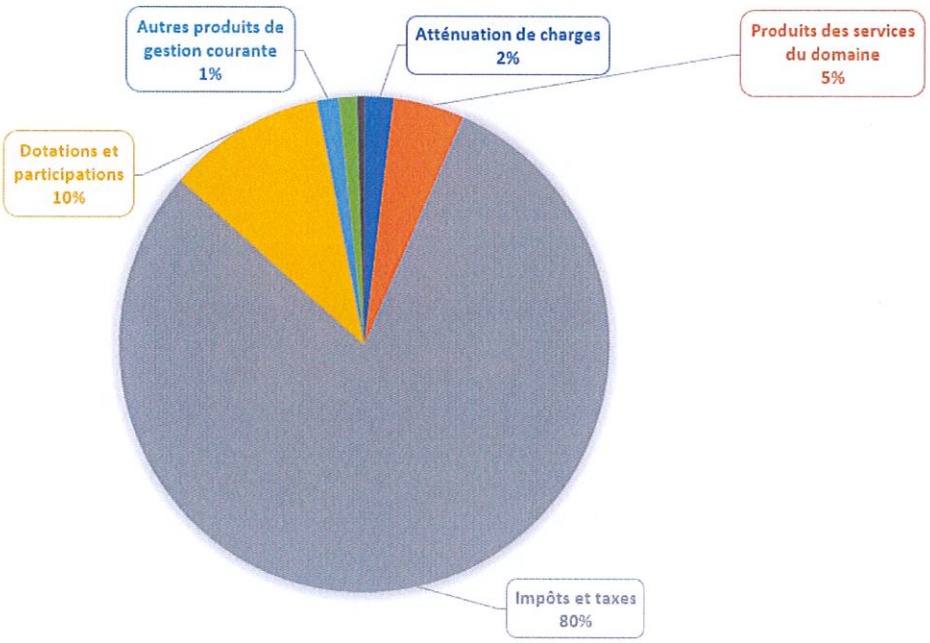

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 2 051 371.91 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	BP + DM 2025	CFU 2025	REALISATION
16	Emprunt	431 000,00 €	417 451,35 €	97%
20	Immobilisations incorporelles	146 225,93 €	4 224,00 €	3%
204	Subvention d'équipement versée	15 000,00 €	15 000,00 €	100%
21	Immobilisations corportelles	196 706,67 €	- €	0%
45	Travaux d'office	120 000,00 €	- €	0%
100	Acquisition terrain	89 571,07 €	89 571,07 €	100%
102	Acquisition matériel informatique/outillage	563 068,39 €	300 314,16 €	53%
104	Travaux dans les écoles	3 000,00 €	1 455,60 €	49%
107	Travaux dans les bâtiments communaux	137 144,43 €	70 844,01 €	52%
118	Voirie	4 592,58 €	- €	0%
124	Travaux de signalisation	7 000,00 €	5 719,08 €	82%
125	Travaux cimetière	17 600,00 €	11 941,34 €	68%
130	Espaces verts, aires de jeux	581 658,22 €	488 168,32 €	84%
134	Aménagement Vaudry Fontaine	552 422,20 €	264 524,86 €	48%
166	Crèche	1 200,00 €	1 008,99 €	84%
180	Vidéoprotection	146 070,00 €	127 051,19 €	87%
185	Médiathèque	21 402,42 €	19 955,25 €	93%
187	Transition énergétique	246 541,17 €	39 565,56 €	16%
201	Ferme d'Hervin	213 740,00 €	74 671,00 €	35%
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 493 943,08 €	1 931 465,78 €	55%
040	Différence sur réalisation d'immobilisation	48 050,00 €	47 914,13 €	100%
041	Opérations patrimoniales	78 500,00 €	71 992,00 €	92%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	126 550,00 €	119 906,13 €	95%
	TOTAL GENERAL	3 620 493,08 €	2 051 371,91 €	57%

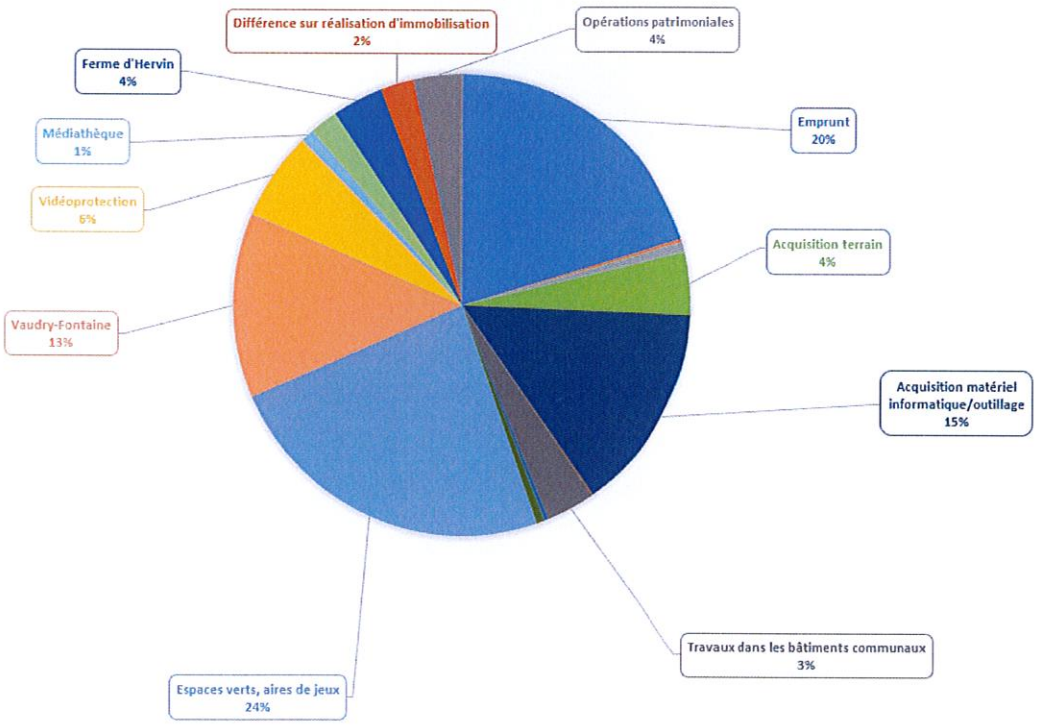

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 1 561 531.19 €.

Ces recettes s'établissent comme suit :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	BP + DM 2025	CFU 2025	REALISATION
024	Produits des cessions d'immobilisation	23 874,00 €	- €	0%
10	Dotations fonds divers et réserves	564 481,41 €	574 063,18 €	102%
13	Subventions d'investissement	439 645,00 €	65 043,00 €	15%
16	Emprunt	500,00 €	521,56 €	104%
45	Travaux d'office	120 000,00 €	- €	0%
	TOTAL RECETTES REELLES	1 148 500,41 €	639 627,74 €	56%
001	Résultat d'investissement reporté	450 366,67 €	- €	0%
021	Virement de la section de fonctionnement	750 000,00 €	- €	0%
040	Différence sur réalisation d'immobilisation	1 193 125,00 €	849 911,45 €	71%
041	Opérations patrimoniales	78 500,00 €	71 992,00 €	92%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 471 991,67 €	921 903,45 €	37%
	TOTAL GENERAL	3 620 492,08 €	1 561 531,19 €	43%

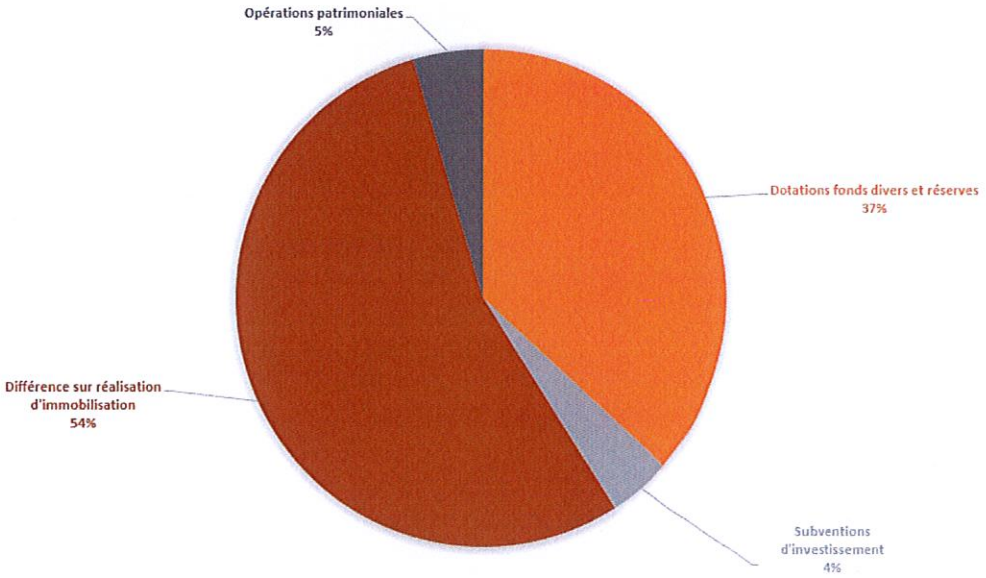

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 24/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

L'état des restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025 s'établit de la façon suivante :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	MONTANT
20	Frais d'études	96 406,93 €
102	Acquisition matériel informatique/outillage	96 681,45 €
107	Travaux dans les bâtiments communaux	20 525,49 €
130	Espaces verts, aires de jeux	46 482,32 €
134	Vaudry-Fontaine	287 134,58 €
180	Vidéoprotection	6 553,92 €
187	Transition énergétique	124 005,93 €
201		500,00 €
	TOTAL GENERAL	678 290,62 €

L'état des restes à réaliser en recettes au 31/12/2025 s'établit de la façon suivante :

CHAPITRE/OPERATION	LIBELLE	MONTANT
13	Subventions d'équipements	73 250,00 €
134	Vaudry-Fontaine	288 817,90 €
180	Vidéoprotection	38 500,00 €
	TOTAL GENERAL	400 567,90 €

SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2025

La ville possède 12 emprunts pour un capital restant dû au 31/12/2025 à hauteur de 1 367 589.57 €.
L'annuité annuel de la dette est de 452 886.36 € pour 2025 dont 416 142.35 € en remboursement de capital et 36 744.01 € d'intérêts.

ETAT DU PERSONNEL

La collectivité employait, au 31 décembre 2025, agents dont 76 titulaires, 3 stagiaires, 3 CDI et 38 contractuels, répartis en 3 catégories (A, B et C).

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

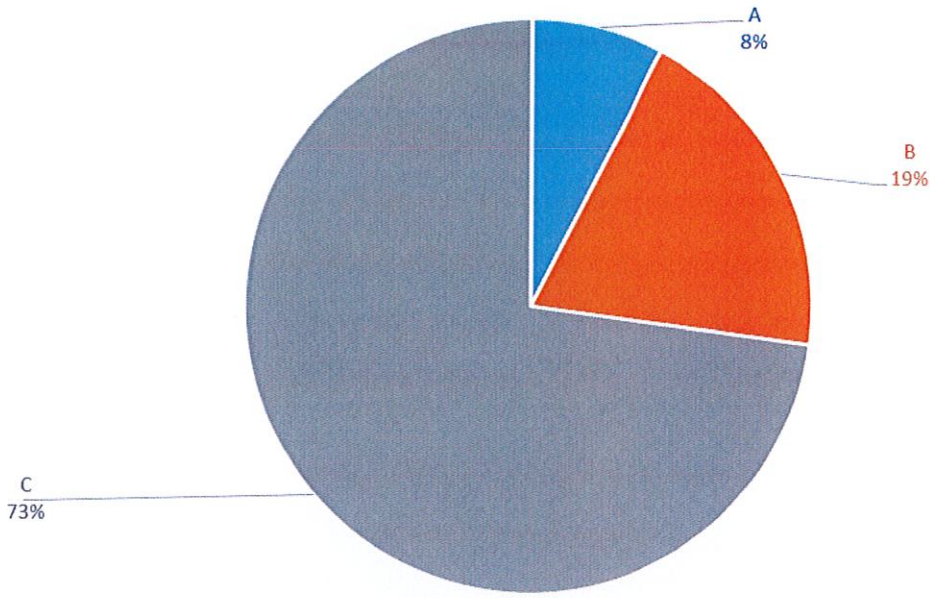

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La ville soutient chaque année le tissu associatif par le versement de subventions en numéraires et en aides indirectes.
Pour 2025, les subventions versées sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_07-DE

NOM DE L'ASSOCIATION	LIBELLE PRESTATION	MONTANT
ADAV	Numéraire	5 000,00 €
AEPGE	Numéraire	300,00 €
AEPGE	Aide indirecte	6 436,00 €
AIRS ASSOCIATION	Numéraire	300,00 €
AMICALE LAIQUE LANGEVIN	Numéraire	2 000,00 €
AMICALE LAIQUE LANGEVIN	Aide indirecte	4 654,00 €
ARPEGE	Numéraire	6 500,00 €
ASS. ANIMATIONS SCIENTIFIQUES	Numéraire	5 000,00 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	Numéraire	50 000,00 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	Aide indirecte	5 616,00 €
ASSOCIATION. LOCALE PRISONNIERS	Numéraire	200,00 €
BLACK HORSE	Numéraire	400,00 €
CANARDS DE LA SCARPE	Numéraire	800,00 €
CLUB DES AINES	Numéraire	300,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	Numéraire	73 000,00 €
DELEGATION EDUCATION NATIONALE	Numéraire	50,00 €
DONNEURS DE SANG	Numéraire	800,00 €
ENTENTE HALIEUTIQUE VAL DE SCARPE	Numéraire	450,00 €
ESPACE AQUARELLE ET PEINTURE	Numéraire	200,00 €
ETOILE SPORTIVE SLB - FEUCHY	Numéraire	29 500,00 €
ETOILE SPORTIVE SLB - FEUCHY	Aide indirecte	163 580,00 €
FNACA	Numéraire	200,00 €
FOLIE'S IMMERCURIENNES	Numéraire	3 800,00 €
FOLIE'S IMMERCURIENNES	Aide indirecte	34 055,00 €
JARDINS FAMILIAUX	Numéraire	450,00 €
JEUNES PORTE DRAPEAUX	Numéraire	100,00 €
JUDO CLUB IMMERCURIEN	Numéraire	2 600,00 €
JUDO CLUB IMMERCURIEN	Aide indirecte	25 102,00 €
KARATE CLUB IMMERCURIEN	Numéraire	1 800,00 €
KARATE CLUB IMMERCURIEN	Aide indirecte	9 767,00 €
RECREA SOIE ASSOCIATION	Numéraire	250,00 €
SAUVONS LA FOSSE 13 BIS DE LENS	Numéraire	2 000,00 €
SCRABBLE DU VAL DE SCARPE	Numéraire	250,00 €
SLB FEST	Numéraire	1 000,00 €
SLB MOTO CLUB	Numéraire	350,00 €
SOCIETE IMMERCURIENNE GYMNIQUE	Numéraire	29 500,00 €
SOCIETE IMMERCURIENNE GYMNIQUE	Aide indirecte	102 238,00 €
TENNIS DE TABLE IMMERCURIEN	Numéraire	29 500,00 €
TENNIS DE TABLE IMMERCURIEN	Aide indirecte	145 284,00 €
USEP ECOLE LENGLET	Numéraire	100,00 €
VILLES DE ST-LAURENT	Numéraire	3 500,00 €
VTT IMMERCURIEN	Numéraire	900,00 €
	TOTAL NUMERAIRE	251 100,00 €
	TOTAL AIDES INDIRECTES	496 732,00 €
	TOTAL GENERAL	747 832,00 €

SUBVENTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afin de soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale, la ville a versé, pour 2025, une subvention de fonctionnement de 105 000 € ainsi qu'une subvention d'équipement de 15 000 € pour l'achat d'un camion frigorique dans le cadre du partenariat avec la Maison de Solidarité Immercurienne.